



Fiche d'information pour les institutions sociales

Introduction

Les institutions sociales constituent un soutien important pour les personnes atteintes de troubles psychiques qui souhaitent vivre de manière autonome. Une bonne relation entre les institutions sociales et les bailleurs-baillereses peut avoir une influence décisive pour vivre de manière autonome. Pour réussir à vivre avec plus d'autonomie, diverses approches et modèles peuvent être utiles. Les voici.

Expériences

En principe, les institutions sociales impliquées sont perçues positivement par les bailleurs-baillereses. De nombreux bailleurs-baillereses tentent de créer une mixité sociale dans leurs quartiers. Les institutions sociales en tant que locataires principales sont des partenaires appréciées et des payeuses fiables. Les locations aux bénéficiaires de l'AI qui paient eux-mêmes leur loyer ou aux personnes atteintes de troubles psychiques tendent à être évitées. Une institution sociale en soutien donne à ces personnes une chance de vivre de manière autonome.

Des discussions avec différent·e·s bailleurs-baillereses ont montré qu'ils·elles sont intéressé·e·s à travailler avec les institutions sociales. Cela encourage les professionnel·le·s des institutions sociales à se mettre en relation pour permettre aux personnes atteintes de troubles psychiques de vivre en autonomie.

Il est important pour les bailleurs-baillereses d'identifier précisément les interlocuteurs·trices. Un numéro de téléphone où joindre facilement les employé·e·s permet de les contacter sans peine en cas de crise ou d'urgence. Un échange régulier et personnel entre l'institution sociale et le·la bailleur·bailleresse permet une intervention rapide et facilite le contact dans les situations urgentes.

Modèles

Des modèles sont notamment adaptés aux institutions sociales afin d'encourager et de soutenir une vie plus autonome des personnes souffrant de troubles psychiques. Retrouvez ci-dessous les avantages et inconvénients respectifs des deux modèles. D'autres modèles de logement encore peu répandus sont ensuite présentés.

L'institution sociale en tant que locataire principale

Dans ce modèle, l'institution sociale loue des logements dans un quartier. Elle peut sous-louer ces logements à des personnes atteintes de troubles psychiques. Cette pratique est déjà mise en place par certaines institutions sociales.



Avantages

- L'institution sociale est l'interlocutrice des sous-locataires en ce qui concerne la location. Elle garantit que le loyer est payé à temps.
- L'institution sociale est également l'interlocutrice des bailleurs-baillereses. Cette dernière peut servir d'intermédiaire entre les sous-locataires et les bailleurs-baillereses.
- Une bonne relation de confiance entre les parties permet de traiter en amont les difficultés et les problèmes.



Inconvénients

- Les sous-locataires ne sont pas complètement indépendants.
- Si une personne en résidence souhaite vivre de manière totalement autonome, généralement il lui faut de nouveau déménager. Ce changement vers un nouveau cadre de vie peut mettre en péril la stabilité acquise.

L'institution sociale en soutien

Si une personne atteinte de troubles psychiques veut vivre en autonomie, elle doit également se détacher de l'institution sociale. Néanmoins, l'institution sociale peut venir en soutien et accompagner ce besoin. En particulier lors d'un déménagement et des premiers temps dans votre propre logement, il est possible de bénéficier d'un accompagnement.



Avantages

- L'autonomie et l'indépendance des personnes sont favorisées
- Les chances de trouver un logement sont augmentées (p. ex. par un accompagnement lors des visites et pendant le processus de candidature).
- L'accompagnement peut être adapté aux besoins et capacités du demandeur.
- Une assistance est également proposée après le déménagement, elle peut être réduite ou étendue.



Inconvénients

- La personne à la recherche d'un logement peut échouer même lorsqu'elle bénéficie d'une assistance.
- Les exigences en matière d'autonomie peuvent s'avérer trop importantes au fil du temps.

Autres modèles

Outre les modèles bien connus, il existe d'autres approches intéressantes qu'il convient de mentionner :

Baux glissants

Ce modèle, appliqué dans les villes françaises, évite tout déménagement en cas de détachement de l'institution sociale. Le bail est transféré de l'institution sociale aux résident·e·s lorsque ceux-ci se sentent prêt·e·s. Cela garantit et maintient une stabilité.

